

**Zones du PLU**

- Ua = Zone urbaine
- Uar = Zone Ua avec risque de cavités
- A= Zone Agricole
- Ar= Zone agricole dédiée à l'accueil d'une réserve de substitution
- Ah= Zone dédiée aux hameaux en zone agricole
- Ahr = Zone Ah avec risque de cavités
- Ahc= Zone Ah constructible
- Ap= Zone agricole protégée
- Als= Zone dédiée aux sports bruyants
- As= Zone d'activités
- Us= Zone d'enseignement et de recherche
- Ue = Zone dédiée à l'accueil des activités
- Ux= Zone dédiée aux infrastructures ferroviaires
- Uy = Zone autoroutière
- N = Zone naturelle trame verte et bleue
- Ni = Zone naturelle de loisirs et équipements collectifs
- Np = Zone naturelle protégée
- AUa= Zone à urbaniser
- 1AU= Zone à urbaniser
- 1AU= Zone à urbaniser avec risque de cavités

**Prescriptions se superposant au zonage**

- Emplacement réservé
- Espace boisé classé
- Secteur avec OAP
- Cimetière protégé au titre du L123-1-5 III 2°
- Mare protégée au titre du L123-1-5 III 2°
- Haie protégée au titre du L123-1-5 III 2°
- Chemin à conserver au titre du L123-1-5 IV 1°
- Changement de destination au titre du L123-1-5 II
- Patrimoine protégé au titre du L123-1-5 III 2°
- Marge de recul au titre du L111-1-4 CU

**Autres informations**

- Bois de plus de 1 ha
- Nouvelle construction
- Gouffre

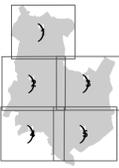
**Bâtiments agricoles**

- Marge de recul 100m (ICPE)
- Marge de recul 50m (RSD)
- Bâtiment de stockage
- Bâtiment d'élevage

DEPARTEMENT DE LA VIENNE

COMMUNE DE ROUILLE

**PLAN LOCAL D'URBANISME**  
 PIECE N°5  
 Plan de zonage  
 Plan n° 4



PLU	PRESCRIPTION	APPROBATION
Révision	24 MARS 2010	10 septembre 2016
Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 10/09/2016		Le Maire :